

Rapport de mission inter-organisations de suivi et mise à jour du contexte humanitaire dans les localités situées sur l'axe ouest du secteur de Ngandja en Zone de santé de Kimbi-Lulenge, territoire de Fizi

<https://ehtools.org/alert-view/4580> et <https://ehtools.org/alert-view/4581>



Période de la mission : du 12 au 15 décembre 2022

Les participants à la mission :

- ✓ Nations-Unies : OCHA
- ✓ ONG internationales : INTERSOS, IMC et WARCHILD HOLLANDE
- ✓ ONG nationales : ADED, AVREO, KUA et OASIS DE LA CULTURE
- ✓ Autorité territoriale : Chef de secteur de Ngandja

## FAITS SAILLANTS DE LA MISSION

- 1. Mouvement des populations.** Plus 130 000 personnes déplacées de 22 572 ménages sont arrivées dans douze localités des groupements Babungwe et Basikasilu, axe ouest du secteur de Ngandja en différentes vagues entre octobre et novembre dernier. Ces localités sont Basombwe Bitongotongo, Iseke, Lubondja, Lukinga, Ngalula, Nyange, Tulonge, Butale, Luchako/Luvungi, Lulimba/Luchimu, Lulimba/Lulonga, Misisi et Mitche. Ces nouvelles personnes déplacées proviennent des villages situés dans la forêt de Ngandja où des violences intercommunautaires ont été enregistrées en octobre 2022. Une grande partie d'entre elles se trouve dans des familles d'accueil. Une autre partie (près de 2%) s'est érigée des abris de fortune sur les sites à Butale et Nyange. Au moment de la mission, ces personnes vulnérables ont affiché des multiples besoins humanitaires non couverts en abris, protection, vivres, articles non alimentaires, soins médicaux, eau potable, éducation, etc.
- 2. Présence opérationnelle.** Dans la zone, quelques organisations humanitaires ont des activités de routine dans les domaines de la protection, la santé et nutrition. Ces quelques activités peuvent couvrir de manière limitée et partielle les besoins de ces nouvelles personnes déplacées. Le contexte des localités d'accueil appelle au déploiement d'une réponse rapide car la situation humanitaire risque de se détériorer davantage si rien n'est fait.
- 3. Accès physique.** Ces localités d'accueil sont accessibles par la route (véhicule, moto et pieds). En ce début de la saison des pluies, des érosions et bourbiers perturbent la circulation sur la route nationale n° 5 (RN5), tronçon routier Iseke-Lubonja. A Iseke par exemple, la chaussée est complètement abandonnée au profit des déviations, qui elles aussi sont devenues impraticables en raison des mares boueuses. Le tronçon routier Ngalula-Nyangi est également difficilement praticable en raison de la présence de multiples points chauds (trous, dégradation des chaussées, etc.). Un traitement de ces points chauds sur ces deux tronçons est nécessaire pour permettre l'amélioration des conditions d'accès physique et l'acheminement d'intrants humanitaires.
- 4. Accès humanitaire et acceptation communautaire.** Les membres de la mission ont constaté que les forces congolaises de défense et sécurité assurent la protection des populations civiles et leurs biens dans les localités d'accueil. Cependant, la présence des milices armées dans certaines zones nécessite le recours aux alternatives communautaires pour obtenir des engagements sur la protection des opérations humanitaires. Lors de cette mission, OCHA a organisé à Kilembwe, Lulimba, Malinde et Sebele des séances de promotion des principes humanitaires pour l'amélioration de l'accès et acceptation avec les chefs coutumiers des secteurs de Lulenge et Ngandja. La poursuite de cette activité s'avère pertinente pour maintenir un accès et offrir une forme de protection aux travailleurs humanitaires.

## 1. Description du contexte

Le présent rapport concerne la mission de suivi et de mise à jour du contexte humanitaire dans les localités situées sur l'axe Ouest du secteur de Ngandja, Zone de santé de Kimbi-Lulenge, territoire de Fizi.

Cette mission a été conduite par OCHA du 12 au 15 décembre 2022 avec la participation active de quelques organisations humanitaires. Il s'agit des ONG internationales (INTERMOS, IMC et WAR CHILD HOLLANDE), des ONG nationales (ADED, AVREO, KUA et OASIS DE LA CULTURE) et du représentant de l'autorité territoriale de Fizi (chef de secteur de Ngandja).

Cette mission fait suite aux alertes reçues des dirigeants locaux faisant état de l'arrivée des nouvelles personnes déplacées fuyant la dégradation de la situation de protection dans quelques villages de la forêt de Ngandja due à la résurgence des tensions intercommunautaires. Dès lors, il était nécessaire de faire le suivi de ces alertes afin de se rendre compte des conditions dans lesquelles vivent ces personnes vulnérables et leurs communautés hôtes, de proposer les recommandations en guise de réponse à l'endroit des organisations humanitaires. C'est dans ce cadre qu'OCHA a mobilisé les partenaires ci-haut repris.

## 2. Situation sécuritaire

D'une manière générale, les groupements Babungwe et Basikasilu sont dominé par une grande activité des groupes armés. La présence des forces congolaises de défense et sécurité est visible sur l'axe principal. Selon quelques organisations de la société civile de la zone, des milices Mai-Mai sont signalées des zones éloignées de l'axe principal. Au moment de la mission, la situation sécuritaire a été relativement calme, et aucun incident sécuritaire majeur n'a été enregistré.

## 3. Accessibilité géographique

Les localités d'accueil sont accessibles par la route (véhicule, moto et pieds). En ce début de la saison des pluies, des difficultés d'accès physique ont été observées à des certains endroits de la route nationale n° 5 en raison de la présence des bourbiers, perturbant la circulation sur le tronçon routier Iseke-Lubonja. Sur le tronçon routier Ngalula-Nyangi, quelques points chauds (trous, dégradation des chaussées, etc.) ont été observés en raison des mares boueuses. La réhabilitation de ces points chauds s'avère indispensable pour permettre l'acheminement d'intrants humanitaires dans ces localités.

## 4. Couverture en réseau de téléphonie mobile

Les localités visitées sont couvertes par les réseaux de téléphones mobiles (Airtel et Vodacom). Ces réseaux (particulièrement Airtel) servent également pour la connexion Internet mobile et le transfert monétaire.

## 5. Méthodologie de collecte des informations et données

- Entretiens avec les personnes ressources : notables locaux, leaders communautaires, présidents des comités des déplacés, responsables des organisations communautaires de base, etc.
- Focus group avec les personnes déplacées dans les zones visitées.
- Documentation : consultation-analyse-vérification et triangulation des données primaires
- Observation directe de la situation sur le terrain

## 6. Résultats de la mission

### 6.1. Mouvement de population

Au total, 135 432 nouvelles personnes déplacées formant 22 572 ménages ont été identifiées dans treize localités des groupements Babungwe Sud et Basimunyaka. Ces personnes déplacées ont fui diverses exactions des groupes armés dans les villages de la forêt de Ngandja. Une grande partie d'entre elles (près de 98%) se trouve en familles d'accueil. Une autre partie (près de 2%) a été accueillie dans les sites à Butale et Nyange. La majorité de ces personnes déplacées n'a pas encore totalisé plus de trois mois. Ces personnes vulnérables viennent exacerber les difficiles conditions de vie des populations hôtes, et toutes se retrouvent dans une situation humanitaire préoccupante, nécessitant une intervention multisectorielle d'urgence dans un environnement à faible présence humanitaire, ponctué par la récurrence des flambées de cas de malnutrition aiguë sévère, de rougeole et des maladies à transmission hydrique (dont le choléra).

#### Synthèse de la présence des personnes déplacées dans les villages situés sur l'axe ouest du secteur de Ngandja

#	Villages	Groupement	Secteur	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
1	Basombwe Bitongotongo	Babungwe Sud	Ngandja	471	521	215	303	1 510
2	Iseke	Babungwe Sud	Ngandja	483	535	475	685	2 178
3	Lubondja	Babungwe Sud	Ngandja	1 000	1 345	1 575	2 035	5 955
4	Lukinga	Babungwe Sud	Ngandja	201	303	153	205	862
5	Ngalula	Babungwe Sud	Ngandja	4 500	5 051	7 887	8 237	25 675
6	Nyange	Babungwe Sud	Ngandja	1 005	2 015	3 351	4 021	10 392
7	Tulonge	Babungwe Sud	Ngandja	661	895	1 007	1 985	4 548
8	Butale	Basikasilu	Ngandja	823	921	315	421	2 480
9	Lubichako / Luvungi	Basikasilu	Ngandja	4 017	5 165	423	525	10 130
10	Lulimba / Luchimu	Basikasilu	Ngandja	2 047	3 565	4 855	5 263	15 730
11	Lulimba / Lulonga	Basikasilu	Ngandja	3 000	3 200	3 500	4 500	14 200
12	Misisi	Basikasilu	Ngandja	8 114	9 563	10 576	11 585	39 838
13	Mitche	Basikasilu	Ngandja	533	621	355	425	1 934
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>26 855</b>	<b>33 700</b>	<b>34 687</b>	<b>40 190</b>	<b>135 432</b>

Lors des discussions avec les chefs coutumiers, il a été fait mention de la présence d'autres personnes déplacées de la même vague dans six villages du groupement de Bashikalangwa. L'équipe de la mission n'a pas pu visiter ces six villages en raison des difficultés d'accès physique (mares boueuses en raison de la pluie).

#### Synthèse de la présence des personnes déplacées dans les villages situés sur l'axe ouest du secteur de Ngandja

#	Villages	Groupement	Secteur	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
1	Babindja	Basikalangwa	Ngandja	807	1 005	2 049	3 001	6 862
2	Bunene	Basikalangwa	Ngandja	773	987	2 235	3 025	7 020
3	Kilicha	Basikalangwa	Ngandja	725	1 325	1 251	2 017	5 318
4	Lumbwe	Basikalangwa	Ngandja	811	1 521	2 015	2 750	7 097
5	Msufi / Lulingi	Basikalangwa	Ngandja	412	800	830	1 000	3 042
6	Namukala	Basikalangwa	Ngandja	1 675	3 752	4 800	5 475	15 702
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>5 203</b>	<b>9 390</b>	<b>13 180</b>	<b>17 268</b>	<b>45 041</b>

## 6.2. Besoins sectoriels

### 6.2.1. Abris et articles ménagers essentiels

Après les entretiens effectués, focus groupes organisés et des visites réalisées au sein des ménages déplacés et leurs familles d'accueil ainsi que des observations directes et indirectes, l'équipe de la mission a constaté que la majorité des ménages déplacés et quelques familles d'accueil sont dépourvus des articles ménagers essentiels par le fait que la plus part des personnes déplacées sont arrivées sans leurs objets notamment le support de couchage particulièrement les couvertures, les nattes, des ustensiles de cuisine. D'autres ont déclaré avoir été victimes de pillage de leurs biens non alimentaires en cours route par les miliciens armés.

Ces ménages déplacés préparent leur nourriture grâce à la générosité des familles d'accueil. Dans ces dernières, il a été observé une forte promiscuité, augmentant les risques de contamination des maladies infectieuses. Une grande partie des ménages déplacés est contrainte de vivre et partager avec les familles hôtes les abris transitionnels constitués des murs en briques adobes et des toitures mixtes (tôles ondulées et pailles). Une autre partie des ménages déplacés, vit dans des maisons de fortune ou taudis.

#### Recommandation :

- Appui en Kits d'abris transitionnels ;
- Assistance en articles ménagers essentiels incluant les kits de cuisine, les kits de couchage, les kits dignités ainsi que les vêtements.

### 6.2.2. Eau, Hygiène et Assainissement

- **Eau potable.** Selon le constat fait lors de notre visite, il se pose un problème d'eau dans toute la zone d'accueil. Que ça soit dans les formations sanitaires, les écoles ainsi que dans la communauté. Ce problème se pose avec acuité sur l'axe Butale-Nyange où il y a la quasi-absence de système d'adduction pour desservir les villages d'accueil. Les personnes vulnérables utilisent l'eau provenant des sources non aménagées pour couvrir leurs divers besoins notamment la boisson, la lessive, lavage sans aucun traitement au préalable. Ce qui expose les populations à des maladies à transmission hydrique (diarrhée, choléra, etc.) et favorise la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans. A côté d'approvisionnement, s'ajoutent les difficultés liées au puisage et stockage de l'eau. Les formations sanitaires, écoles et ménages visités ont très peu de récipients de stockage et puisage d'eau. Quelques impluviums construits en 2020 ont des difficultés à bien fonctionner. Le personnel médical et les techniciens d'assainissement accusent beaucoup de lacunes dans les notions de traitement de l'eau. Le besoin en eau potable est toujours accru dans cette zone d'accueil des personnes déplacées.
- **Hygiène.** Très peu de kits de lavage des mains dans les formations sanitaires et presque pas dans les écoles et dans la communauté. Même constat dans les marchés locaux. Dans l'ensemble de la zone visitée, il n'existe pas de système collectif de lessive et de séchage. Les comités locaux d'hygiène et de salubrité ainsi que les brigades scolaires existent mais nécessitent des formations de renforcement de capacités sur leur rôle et responsabilités.
- **Assainissement.** Dans les formations sanitaires et écoles, il s'est observé un problème d'insuffisance des latrines et la présence de plusieurs trous à ciel ouvert. Les quelques latrines qui existent ne sont pas hygiéniques moins encore séparées par sexe ni par statut personnel et malade. De plus, aucune latrine ne permet la gestion de l'hygiène menstruelle et aussi l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ce qui indispose d'avantage les femmes malades en âge de procréation, et serait à la base d'absentéisme des élèves filles aux cours une fois dans la menstruation. L'environnement scolaire et sanitaire a apparu sale. Quelques structures ne sont pas clôturées. Les cours sont victimes des animaux domestiques en



divagation. Les zones à déchets ne sont pas sécurisées par un enclos. Certains ouvrages tels que les incinérateurs et fosses à placenta sont à construire et/ou réhabiliter. Des visites avec observations effectuées dans la communauté couplées aux entretiens ont révélé la présence de beaucoup d'herbes et une prédisposition des eaux stagnantes quand il pleut. Ce qui est à l'origine de beaucoup de moustiques à la base de la persistance des maladies telles que la malaria, les infections respiratoires pour les enfants, la fièvre, la diarrhée, etc. La défécation à l'air libre a été observée partout là où l'équipe de la mission est passée. La majorité de ménages aux alentours de la rivière Kimbi et la brousse environnante n'ont pas de latrines. Ces ménages défèquent dans cette brousse. Toutefois, quelques ménages disposent des latrines qui sont en mauvais état et utilisées par plus de cinq ménages en même temps.

- **Prevention et contrôle des infections.** Dans différentes formations sanitaires visitées, il se pose un problème d'insuffisance d'équipement de protection individuelle. Le personnel a très peu de notions sur la prévention et le contrôle des infections. Ce qui le prédispose à des contaminations nosocomiales.

#### **Recommandations :**

- Mener une évaluation approfondie pour identifier et relever les principaux défis en WASH auxquels font face les personnes déplacées dans la zone visitée ;
- Fournir une assistance aux intrants essentiels en WASH à la communauté affectée, ses formations sanitaires et écoles.
- Construire et réhabiliter les latrines dans les écoles et formations sanitaires, séparées selon le sexe et le statut, ainsi que dans la communauté en tenant compte de gestion de l'hygiène menstruelle ainsi que l'accès à l'inclusion sociale.
- Doter les formations sanitaires et écoles en kits WASH, kits d'entretien et nettoyage des latrines, kits d'entretien environnemental
- Mettre en place de l'approche santé environnementale
- Doter les formations sanitaires en équipement de protection individuelle
- Procéder à la formation des comités d'hygiène et de salubrité ainsi que les brigades scolaires
- Construire et/ou réhabiliter des infrastructures scolaires et sanitaires
- Construire des enclos pour sécuriser les formations sanitaires et écoles ainsi que les zones à déchets.

#### **6.2.3. Education**

Selon le constat fait pendant la mission, l'axe Lulimba-Nyange compte 33 écoles primaires et quelques écoles secondaires lesquelles sont situées le long de la route. Les échanges avec le responsable scolaire ont renseigné qu'au cours de l'année scolaire 2021-2022, un taux d'admission scolaire 41% a été enregistré au sein des enfants issus des familles en situation de déplacement. Certains de ces élèves déplacés ne connaissent pas où se trouvent leurs parents. Ils vont à l'école sans kits scolaires (cahiers, uniformes, sac, etc.). Ces conditions difficiles contribuent à l'augmentation aux taux d'absentéisme et d'abandon scolaire au profit des activités journalières dans les carrés miniers et champêtres. Les établissements scolaires ayant accueilli les élèves déplacés ont plus de 65% d'enseignants non reconnus par le Gouvernement congolais. Avec la gratuité scolaire, il y a une surpopulation des élèves. La qualité de l'enseignement reste discutable car les enseignements disent manquer les matériels didactiques nécessaires.

#### **Recommandations :**

- Organiser les cours de récupération et intégration des enfants hors système scolaire
- Appuyer les écoles par les matériels didactique
- Former les enseignants et les membres de COPA et COGES sur différents modules comme :
  - La gestion d'une classe pléthorique
  - Le guide de l'enseignants des cours de Kiswahili

- La prise en charge psychosociale des enfants en situation des classes,
- L'enseignement en situation d'urgence
- La bonne gouvernance en milieu scolaire
- Réhabilitation des infrastructures scolaires pour renforcer les capacités d'accueil des enfants
- Distribution des matériels scolaires à tous les enfants scolarisés
- Mise en place des clubs scolaires dans toutes les écoles et les former sur les droits et la protection des enfants
- Octroyer une subvention aux écoles pour l'amélioration de l'environnement scolaire.
- Doter les écoles des pupitres et des tableaux noirs

#### 6.2.4. Protection et risques de protection

##### Protection générale.

La population hôte et celle touchée par le déplacement font face à plusieurs cas d'incidents de protection causés par d'une part par certains éléments incontrôlés des services congolais de défense et sécurité, et d'autre part par des éléments des groupes armés. Les incidents mentionnés ci-dessous, à titre d'exemple, ont été commis dans les deux derniers mois avant cette mission. Lors des échanges avec quelques organisations locales travaillant dans le monitoring de protection, il a été noté 27 cas de tortures corporelles (coups et blessures) infligés aux civils parmi lesquels se trouvent des personnes déplacées, 2 cas d'assassinat (neuf personnes victimes), neuf cas d'enlèvement des creuseurs artisanaux par les individus armés non identifiés, 23 cas des arrestations et interpellations policières (qui consiste à payer pour accéder aux sites miniers), 7 cas d'arrestation arbitraires d'une quinzaine des jeunes accusés de collaborer avec les miliciens Mai-Mai, 11 cas d'extorsion des biens contre les femmes allant aux champs (ces femmes auraient été victimes de viol), etc. Lors des focus groupes avec les communautés hôtes et déplacées, une pratique courante a été dénoncée. Le phénomène UJANAA : celle de pousser les plus jeunes filles dont l'âge varie entre 15 et 17 ans à l'exploitation sexuelle dans les carrés miniers. Parmi les victimes de ce phénomène local, il y a des filles issues des familles déplacées. Ce qui contribue aux décès de ces dernières suite aux pratiques de la toxicomanie, à l'exposition à des risques des infections sexuellement transmissibles telles que SIDA. Les localités de Misisi, Ngalula, Nyange et Lubichako seraient les plus touchées. Les dirigeants locaux tant civiles que militaires ont dit ne pas être informés de ce phénomène. Quelques familles déplacées et d'accueil sont également fait observer les conséquences de la transformation des points d'observation militaire à des barrières payantes. Sur le tronçon routier Lulimba-Nyange, il en existe 11. Chaque civil est contraint de payer un montant équivalent à 0,5\$ avant de passer. Cette situation limite la circulation d'un nombre important des personnes déplacées. A cela s'ajoute la perte de leurs pièces d'identité qui les expose à des cas d'arrestations arbitraires par les agents des forces de défense et sécurité. Ces personnes déplacées sans pièce d'identité sont également menacées d'exclusion lors du processus de ciblage et d'enregistrement des bénéficiaires par les équipes humanitaires.

##### Protection de l'enfant

- Présence d'un nombre important des enfants en rupture des liens familiaux, surtout dans les localités avec des sites à exploitation artisanale des minerais,
- Risque élevé d'apatridie de la part des enfants déplacés. Dans leurs zones de provenance (foret de Ngandja), le service d'Etat-civil n'existe pas. Ce service n'est pas aussi fonctionnel dans la zone d'accueil.
- Cas d'exploitation sexuelle des enfants dans les carrés miniers,
- Des alertes faisant état des enfants au sein des groupes armés vers les villages environnants
- Plusieurs cas de mariage forcés et précoces

##### VGB.

En lien avec la grande activité des groupes armés et de l'exploitation artisanale des minerais, il a été signalé plus d'une centaine des cas de viols dont une cinquantaine sur mineures. Les présumés auteurs sont des miliciens Mai-Mai et quelques membres des services de défense et sécurité ainsi que les creuseurs des

minerais. Ces cas restent impunis jusqu'à ce jour. Lors des entretiens semi-structurés, quelques femmes déplacées ont déclaré avoir été violée de manière répétitive pendant leur fuite par des miliciens Mai-Mai. Elles n'ont pas bénéficié d'aucune prise en charge médicale. Les témoignages recueillis font état de conséquences au niveau individuel et familial.

- Au niveau individuel : les conséquences médicales (grossesse, infections sexuellement transmissibles, lésions corporelles, etc.) et psychologiques sont importantes.
- Au niveau familial : Le vécu du viol a fragilisé les liens conjugaux, et la capacité des femmes à prendre soins de leurs enfants. Certaines femmes sont sans soutien car elles ont le sentiment d'être abandonnées et séparées. D'autres ont été répudiées par leurs maris à cause des viols qu'elles ont endurés. La crainte de représailles, du rejet et de la stigmatisation de la part de la communauté, engendrent une culture du silence autour du viol.

### **Logement, Terre et Propriété.**

Dans la zone visitée et se basant sur les informations fournies par des informateurs clés et des focus group, il s'observe une série d'atteintes au droit LTP dont certaines sont déjà visibles et d'autres pourraient survenir si rien n'est fait dans un délai plus ou moins court. Il s'agit notamment de :

- Difficulté pour les personnes déplacées d'accéder à la terre
- Ingérence manifeste des services de sécurité dans les questions liées à l'octroi des terres, fragilisant l'autorité des chefs coutumiers locaux et engendrant des conflits fonciers (conflits des limites des parcelles) se résolvent généralement par la vengeance ;
- Suite à la promiscuité dans les familles d'accueil, certains ménages déplacés ont le sentiment d'avoir perdu le respect à la vie privée et à l'intimité familiale
- Certains ménages déplacés ne sont plus en mesure de supporter le coût local du loyer de leurs habitations et/ou des portions de terre pour la préparation de la saison culturale prochaine. Les propriétaires des maisons et de terres les menacent des expulsions forcées. Risque que ces ménages déplacés puissent aller occuper les milieux publics (écoles, églises, etc.) comme abris.
- L'exploitation artisanale des minerais est privilégiée au détriment des activités agricoles. D'où la difficulté de trouver des terres pour relancer la production agricole. Il faut traverser dans le territoire de Kabambare au Maniema pour trouver une portion de terre à cultiver.

### **Cohabitation pacifique.**

- Dans la zone visitée, aucune assistance en vivres n'a été fournie aux personnes déplacées depuis leur arrivée. Ces personnes déplacées sont pointées du doigt dans quelques cas récurrents de vol des cultures dans les champs de la population hôte. Ce qui entraîne à la méfiance entre les deux communautés (déplacées et hôtes).
- A cela s'ajoute le conflit coutumier dans certaines locales telles que Iseke, Tulonge, Kachemba, etc.

### **Recommandations :**

- Nécessité de la présence des acteurs qualifiés en protection, membres du cluster protection, pour sensibiliser les membres des services de défense et autres acteurs de sécurité sur le Droit International Humanitaire et des aspects de protection dans le but de renforcer la sécurité des populations civiles et de leurs biens ;
- Renforcer la présence des acteurs de protection (monitoring des incidents, prévention, réponse) pour la collecte des données et la documentation des incidents et violations de droits humains ainsi que la prévention et réponse aux VBG, la protection de l'enfant en situation d'urgence et également les activités de LTP.
- Plaidoyer pour assurer la disponibilité des Kit PEP et une prise en charge médicale, psychologique et sociale, y compris mener une réflexion sur quelle stratégie adopter pour les villages affectés les plus reculés ;
- Tenir compte de la place centrale de la protection lors de la réponse humanitaire : les considérations de protection doivent être au centre de la planification et de la mise en œuvre, ainsi que les principes directeurs notamment le « do no harm » et la non-discrimination



### 6.2.5. Santé & Nutrition

Dans la zone visitée, les nouvelles personnes déplacées éprouvent d'énormes difficultés à accéder aux soins de santé de qualité. Les soins médicaux essentiels sont gratuits à toutes les personnes déplacées dans 3 sur 13 localités d'accueil. Il s'agit de Butale, Lulimba et Ngalula. Cette gratuité est soutenue par l'ONG International Medical Corps (IMC). Cette gratuité touche aussi les autres malades vulnérables des communautés hôtes comme les enfants de moins de cinq ans, aux adultes de plus de 65 ans, survivants de viol et aux handicapés dans ces deux aires de santé. L'appui de l'IMC couvre aussi les frais de référencement aux soins du niveau secondaire. Dans ces trois localités, l'arrivée des personnes déplacées provoque des nouveaux besoins en soins qui dépassent les capacités prévisionnelles de l'IMC.

Dans les 10 autres localités d'accueil non soutenues par IMC, les personnes déplacées n'ont pas accès aux soins de santé de base de qualité. Elles doivent travailler pour la communauté locale afin de trouver de l'argent pour payer les frais de soins reçus au niveau des formations sanitaires. Ne recevant pas de subvention de fonctionnement de l'Etat et/ou un appui humanitaire, ces formations sanitaires ne peuvent assurer les soins gratuits aux personnes déplacées car fonctionnant sur des fonds générés par les paiements des utilisateurs des services déjà profondément affectés par la situation d'ordre structurel que connaît la RDC depuis plus de vingt ans. Le taux d'utilisation des services serait corrélé au gain de l'exploitation artisanale des minerais, évidence que la pauvreté des ménages hôtes limite l'accès aux soins de santé. Quelques personnes déplacées n'y arrivent qu'après plusieurs tentatives infructueuses dans les chambres de prières et/ou chez les prestataires informels. Le personnel soignant des formations sanitaires sont démotivés et le service de mauvaise qualité. Lors des entretiens avec ce personnel, quelques infirmiers se sont plaints de certaines personnes déplacées qui accèdent aux soins mais n'arrivent pas à payer leurs factures dont la tarification varie d'une localité à une autre : Consultation ambulatoire équivalent à 5 USD et à 15 USD en observation. Des problèmes d'accès à l'eau potable et à des infrastructures d'assainissement sont à la base de la récurrence des maladies d'origine hydrique, particulièrement le choléra. La faible couverture vaccinale favorise des flambées épidémiques de la rougeole. Les complications du paludisme, des infections respiratoires aiguës et des diarrhées sont les autres principales pathologies fréquentes. La surveillance communautaire de base, à travers les interventions des relais communautaires, doivent être renforcés afin d'anticiper la survenue de ces épidémies ou d'en limiter les conséquences. La situation de la nutrition est très critique. Mensuellement plus d'une trentaine d'enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et allaitantes sont consultés et enregistrés comme malnutris aiguës sévères. Cependant, le manque d'intrants ne permet pas la prise en charge, les exposant ainsi à des conséquences graves et irréversibles.

#### Recommandations :

- Poursuivre le plaidoyer avec IMC pour que les autres localités d'accueil des personnes déplacées soient intégrées dans sa planification en cours.
- Une assistance humanitaire dans ce secteur de santé pourrait non seulement donner accès aux soins de qualité aux personnes déplacées, mais aussi appuyer le système de santé afin d'améliorer ses performances.
- Mener l'évaluation de façon rapide de la situation nutritionnelle des populations déplacées et hôtes en vue d'avoir des données de base et d'orienter les actions.

### 6.2.6. Sécurité alimentaire et Moyens de subsistance

Les localités visitées sont en Phase 3 de l'IPC 2022 et se trouvent en situation de sécurité alimentaire préoccupante avec l'arrivée depuis octobre 2022 des personnes déplacées dont leur présence pèse sur la population hôte au plan alimentaire. Lors des entretiens avec les

communautés, il a été noté que la majorité des habitants des localités visitées pratique la culture maraîchère et vivrière d'autosuffisance alimentaire.

Les personnes déplacées se trouvent les unes dans les familles d'accueil et les autres sont regroupées dans des sites à Butale et Nyange. Elles rencontrent des difficultés sérieuses pour l'accès à la nourriture. La fréquence de consommation alimentaire est d'un repas par jour pour les ménages déplacés et deux à trois fois pour les familles d'accueil. La majorité d'entre elles survivent difficilement grâce aux travaux journaliers occasionnels agricoles et miniers dont la rémunération est de moins d'un dollar par tâche. Nombreux n'ont pas accès à la terre par manque des moyens financiers pour louer les espaces à cultiver. Ceux qui accèdent aux champs fertiles manquent d'intrants agricoles (semences et outils aratoires) pour assurer la production agricole. Les femmes qui représentent plus de 80% de la main d'œuvre pour les activités agricoles et minières rencontrent plusieurs difficultés dans l'exercice de leur travail. Ces difficultés sont entre autres : marcher pendant plus d'une heure avant d'arriver aux champs et/ou à un site d'exploitation minière pour trouver un petit job. Certaines d'entre elles subissent des cas d'enlèvement et de viol par des individus armés qui font la loi dans plusieurs localités du territoire de Fizi, la hausse du prix de la main d'œuvre pour les activités champêtres, l'augmentation de prix des produits de première nécessité sur le marché local, etc. Il sied à signaler que la majorité d'hommes déplacés n'exercent pas de travaux champêtres et les abandonnent à leurs femmes qui ne sont pas en mesure de cultiver une vaste étendue de champ. Ce qui est l'une des causes d'une faible production agricole. L'insuffisance des outils aratoires et semences améliorées a été signalée par les familles d'accueil dont la majorité vit de l'agriculture qui reste la principale source de revenu et de la nourriture. Le manioc et les légumes constituent les aliments de base mais leur production est insuffisante par rapport aux besoins et demandes des consommateurs. Quelques familles déplacées ayant accès à la terre manquent les intrants nécessaires pour assurer la production agricole en champs (semences vivrières, maraîchères et outils aratoires) ainsi que les géniteurs pour l'élevage.

Selon les entretiens organisés auprès des ménages, le marché le plus important est celui de Nyange et Misisi. Les principaux produits retrouvés dans ce marché sont : le riz, poissons, farine de manioc, farine maïs ordinaire, patates douces, haricots, huile raffinée, sel, sucre, huile de palme, les aubergines locales etc. L'assistance en CASH n'est possible que par mécanisme de transfert par téléphonie mobile.

#### **Recommandations :**

- Appui en intrants agricoles (semences et outils aratoires) ;
- Assistance alimentaire d'urgence pour soulager la situation critique de l'insécurité alimentaire des populations déplacées dans la zone ;
- Appui en petits bétails pour améliorer l'état nutritionnel des enfants et femmes enceintes et allaitantes en protéines animales ;
- Renforcement des moyens de subsistance à travers les transferts de cash à usage multiple